

Fiche de données de sécurité	page 1/5
selon 1907/2006/CE, Article 31	Révision nr :1
EVAPONET - DÉTERGENT FILTRE DE CLIMATISATION VMC code 904484 ET CODE 904811	Date : 27/10/2010
	Remplace la fiche : 0/0/0

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit:** **EVAPONET - DÉTERGENT FILTRE DE CLIMATISATION VMC**
 - **Code du produit:** **904484 & 904811**
 - **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 - **Emploi de la substance / de la préparation :** Dégraissant
 - **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur:** ISOTHERM
590 rue P.A. ROIRET
69290 CRAPONNE
Tel: 0 820 209 400
Fax: 0 820 209 089
Voir producteur.
- Identification de la société :
Courriel de la personne en charge de la Fiche de Données de Sécurité : lbeauvais@isotherm.tm.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



C; Corrosif

R35: Provoque de graves brûlures.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13
hydroxyde de sodium

- **Mentions de danger**

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- **Conseils de prudence**

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire l'étiquette avant utilisation.

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Fiche de données de sécurité	page 2/5
selon 1907/2006/CE, Article 31	Révision nr :1
EVAPONET - DÉTERGENT FILTRE DE CLIMATISATION VMC	Date : 27/10/2010
code 904484 ET CODE 904811	Remplace la fiche : 0/0/0

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

2008/58/CE (30eme ATP) ; 2009/2/CE (31eme ATP) ; 2006/8/CE

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



C Corrosif

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13
hydroxyde de sodium

· Phrases R:








35 Provoque de graves brûlures.

· Phrases S:

1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

3 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique
- Description: Préparation: composée des substances indiquées ci-après.
- Composants dangereux:

CAS: 85536-14-7 EINECS: 287-494-3	acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13  C R35;  Xn R22  Skin Corr. 1A, H314;  Acute Tox. 4, H302	2,5-10%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Numéro index: 603-064-00-3 RTECS: UB 7700000	1-méthoxy-2-propanol R10  Flam. Liq. 3, H226	2,5-10%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Numéro index: 011-002-00-6	hydroxyde de sodium  C R35  Skin Corr. 1A, H314	< 1%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation excessive:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Les précautions individuelles:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:** Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Fiche de données de sécurité	page 3/5
selon 1907/2006/CE, Article 31	Révision nr :1
EVAPONET - DÉTERGENT FILTRE DE CLIMATISATION VMC	Date : 27/10/2010
code 904484 ET CODE 904811	Remplace la fiche : 0/0/0

Utiliser un neutralisant. Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:** Tenir les récipients hermétiquement fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
107-98-2 1-méthoxy-2-propanol (2,5-10%)	
VME	(France) Valeur momentanée: 375 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 568 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m ³ , 100 ppm Peau
1310-73-2 hydroxyde de sodium (< 1%)	
VME (France)	2 mg/m ³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Équipement de protection individuel**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
N'est pas nécessaire.
- **Protection respiratoire:**
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales**
- **Aspect:**
- Forme: Liquide
- Couleur: Jaune fluo
- **Odeur:** Caractéristique
- **Changement d'état**
- Point de fusion: Non déterminé.
- Point d'ébullition: 100°C
- **Point d'inflammation (éclair):** Non applicable.

Fiche de données de sécurité	page 4/5
selon 1907/2006/CE, Article 31	Révision nr :1
EVAPONET - DÉTERGENT FILTRE DE CLIMATISATION VMC	Date : 27/10/2010
code 904484 ET CODE 904811	Remplace la fiche : 0/0/0

· <i>Température d'inflammation:</i>	270°C
· <i>Auto-inflammation:</i>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <i>Danger d'explosion:</i>	Le produit n'est pas explosif.
· <i>Pression de vapeur à 20°C:</i>	23 hPa
· <i>Densité à 20°C:</i>	1,03 g/cm ³
· <i>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</i>	Entièrement miscible
· <i>valeur du pH à 20°C:</i>	12

10 Stabilité et réactivité

· <i>Décomposition thermique/conditions à éviter:</i>	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· <i>Substances à éviter:</i>	
· <i>Réactions dangereuses</i>	Aucune réaction dangereuse connue.
· <i>Produits de décomposition dangereux:</i>	Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· Toxicité aiguë :

· <i>Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:</i>		
85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13		
Oral	LD50	1350 mg/kg (rat)

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau:	Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.
· des yeux:	Effet fortement corrosif.
· Sensibilisation:	Aucun effet de sensibilisation connu.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 Informations écologiques

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

13 Considérations relatives à l'élimination

· Produit

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Emballages non nettoyés

· Recommandation:

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

· Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):



· Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):	8 (C7) Matières corrosives.
· Code danger:	80
· No ONU:	3267
· Groupe d'emballage:	III
· Etiquette de danger:	8

Fiche de données de sécurité	page 5/5
selon 1907/2006/CE, Article 31	Révision nr :1
EVAPONET - DÉTERGENT FILTRE DE CLIMATISATION VMC	Date : 27/10/2010
code 904484 ET CODE 904811	Remplace la fiche : 0/0/0

- Désignation du produit: 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM, a ci de benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13) LQ7
- Quantités limitées (LQ)
- Catégorie de transport 3
- Code de restriction en tunnels E

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- Classe IMDG: 8
- No ONU: 3267
- Label 8
- Groupe d'emballage: III
- No EMS: F-A,S-B
- Polluant marin: Non
- Segregation groups Alkalis
- Désignation technique exacte: CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE, Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkylderivs.)

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



- Classe ICAO/IATA: 8
- No ID ONU: 3267
- Label 8
- Groupe d'emballage: III
- Désignation technique exacte: CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE, Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkylderivs.)

"Règlement type" de l'ONU: UN3267, LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., 8, III

15 Informations réglementaires

- Évaluation de la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- | | |
|------|---|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| R10 | Inflammable. |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R35 | Provoque de graves brûlures. |

· **Acronymes et abréviations:**

- | | |
|-----------|--|
| ADR: | Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route |
| RID: | Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer |
| IMDG: | International Maritime Code for Dangerous Goods |
| IATA: | International Air Transport Association |
| IATA-DGR: | Dangerous Goods Regulations by the «International Air Transport Association» (IATA) |
| ICAO: | International Civil Aviation Organization |
| ICAO-TI: | Technical Instructions by the «International Civil Aviation Organization» (ICAO) |
| GHS: | Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals |
| VOC: | Volatile Organic Compounds (USA, EU) |
| LC50: | Lethal concentration, 50 percent |
| LD50: | Lethal dose, 50 percent |